

NAO 2024, Départ lancé !

Sans attendre le 15 février prochain, la direction a engagé la première phase de nos échanges en évoquant les conséquences positives en termes de repositionnement salarial pour 3300 salariés. Des conséquences positives liées à la mise en place de la nouvelle convention collective (EDC). Un point sur lequel la CFDT avait de fortes attentes (cf déclaration au dos).



Il en ressort, une prise en compte de l'ensemble de nos revendications, à savoir :

- ✓ Revalorisation salariale pour les 3300 salariés dès le 1ER janvier 2024 (mise en œuvre avec effet rétroactif sur le bulletin de salaire d'avril). Ceci en rapport avec les salaires minimums hiérarchiques (SMH) définis par la nouvelle convention collective.

Plus de 10% des salariés, incluant les promotions cadres, auront une revalorisation de leurs rémunérations au niveau du SMH. Ce qui représente une augmentation individuelle supérieure à 5% pour 44% des salariés concernés.

- ✓ Suppression de l'effet "rampe de lancement" pour les jeunes cadres (expérience de 0 à 6ans) qui bénéficieront dès leur embauche d'un SMH à 45310€ pour la classe emploi F11 et d'un SMH à 47710€ pour la classe emploi F12.

La CFDT prend acte de ces mesures fortes et responsables liées à l'application de l'EDC.

Néanmoins la CFDT a répété en séance que ce budget (estimé à 0,5% de la masse salariale) ne doit pas impacter le budget des négociations salariales du 15 février prochain ! Une suite qui reste à écrire...

**SEUL ON VA VITE, ENSEMBLE ON VA
PLUS LOIN, REJOIGNEZ LA CFDT !**



**RETROUVEZ-NOUS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX**

BILAN NAO 2023

La CFDT s'inscrit dans cette négociation des NAO 2024 dans l'attente des éléments chiffrés et partagés lors de nos échanges de ce jour.

Depuis quelques semaines, Renault Group annonce de fortes accélérations de ses ventes en 2023, message fortement relayé dans la presse, ce qui donne un signe très positif et une meilleure image du Groupe. Dont acte.

Hormis la place des marchés, le corolaire de ces annonces conditionne les salariés à de bons résultats financiers à venir donc à un bon niveau sur des NAO 2024.

Avec les salariés, la CFDT s'engage donc dans cette négociation pour obtenir des augmentations de salaires au-delà des estimations des références tel que l'indice INSEE.

La préoccupation des salariés porte toujours sur la perte de leur pouvoir d'achat. D'ailleurs, rappelons que la CFDT est très mobilisée sur le pouvoir de vivre. Des salaires décents pour vivre dignement.

Sur la forme de cette négociation qui s'inscrit dans un nouveau cadre conventionnel, pour la CFDT, il serait judicieux d'une part de changer le format en évitant de réinstaurer les catégories socio professionnelles autres que les populations cadres/ non-cadres, d'autres parts de pouvoir aborder les détails des mesures pour la population cadre (budget des augmentations individuelles, de la part variable).

Sur le fond, nous savons que la nouvelle classification des emplois chez Renault projette plus de 3000 repositionnements salariaux. Nous vous demandons, lors de cette séance bilan, de prendre des engagements forts pour que ces repositionnements se fassent au plus tôt sur l'année 2024. Pour la CFDT la bonne date serait par rétroactivité le 1er Janvier 2024.

Bien entendu cette enveloppe allouée à ces repositionnements salariaux ne doit pas impacter le budget des NAO qui sera négocié ultérieurement.

Pour les jeunes cadres, ayant moins de 6 ans d'ancienneté, nous demandons que le critère d'ancienneté ne soit pas pris en compte en cas de revalorisation salariale afin de favoriser l'attractivité et d'éviter les turn-over.

N'oublions pas un sujet porté systématiquement par la CFDT, à savoir une attention particulière au respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.